

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2013

**Présents:** Mme CARMEL – MM LOMBARD, BIHLET, FAVIER, GAL, LAUZIER, LIOTARD, MARTINS, BONNIOT.

**Absents :** MM DURAND (pouvoir à CARMEL), MATHERON.

Mme LOMBARD a été nommée secrétaire

**Début de la séance : 18h30**

## Délibérations

### **N° 2013-24 Natura 2000 – renouvellement CDD**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide:

- d'autoriser Mme le Maire à établir un contrat à durée déterminée pour le poste d'animateur du document d'objectif Natura 2000 au grade d'attaché de conservation pour une durée de 3 ans sur une base de rémunération IB 510 IM 439.

### **N° 2013-25 ONF – travaux environnementaux**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide:

- d'approuver les travaux environnementaux relatifs à l'inventaire et la géolocalisation d'arbres sénescents,
- d'autoriser Mme le Maire à signer le devis correspondant présenté par l'ONF d'un montant de 8 276.10 € HT et toute pièce à caractère administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **N° 2013-26 Piscine – emploi saisonnier**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide:

- d'approuver l'embauche saisonnière d'une personne pour les besoins de la piscine municipale du 23 juin au 07 juillet 2013,
- d'autoriser Mme le Maire à signer le contrat correspondant.

### **N° 2013-27 local communal – renouvellement bail commercial**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide:

- d'approuver le renouvellement de bail du local « ancien Office de tourisme » pour une durée de 3 ans avec Melle Lena VON BUSSE avec un préavis de résiliation de 6 mois,
- d'autoriser Mme le Maire à signer le contrat correspondant ainsi que toute pièce à caractère administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **N° 2013-28 CCD – évolution de la collecte des ordures ménagères**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide:

- de prendre acte du projet d'évolution de la collecte des ordures ménagères,
- de solliciter auprès de la CCD un complément d'information technique eu égard la spécificité de la commune de Lus-La-Croix-Haute dont les ordures ménagères sont collectées par la Communauté de commune du Haut-Buëch,
- de reporter l'avis correspondant lors d'un prochain conseil municipal.

### **N° 2013-29 CCD – représentation des communes à l'intercommunalité**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, approuve la répartition suivante :

- ✓ 12 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour les communes de plus de 1000 habitants
- ✓ 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour les communes de 401 à 1000 habitants
- ✓ 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour les communes de 201 à 400 habitants
- ✓ 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour les communes de moins de 200 habitants

### **N° 2013-30 mobilier communal – vente anciennes dalles de la terrasse de la salle polyvalente**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide:

- d'approuver la vente d'environ 400 dalles (50x50cm) au montant convenu de 2 Euro TTC l'unité,
- d'autoriser Mme le Maire à signer toute pièce à caractère administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **N° 2013-31 équipement sportif de Veynes – demande d'avis**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide:

- d'approuver le projet de réalisation d'un stade à pelouse synthétique porté par la commune de Veynes.

### **N° 2013-32 chalet d'alpage « les Battants » - désignation de l'Ets en charge des travaux de construction**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide:

- de retenir l'entreprise BCB SARL sise à Beaurières pour l'ensemble des lots à savoir 59 874.29 € HT et répartis comme suit :

terrassament / VRD	8 197,86 € HT
maçonnerie / GO	19 271,57 € HT
charpente / couverture	12 236,82 € HT
menuiseries extérieures	3 130,00 € HT
cloisons bois	2 170,56 € HT
menuiseries intérieures	840,00 € HT
carrelage / faïence	2 030,22 € HT
peintures	1 382,26 € HT
plomberie / sanitaire	5 215,00 € HT
électricité	5 400,00 € HT

### **N° 2013-33 salle communale polyvalente – désignation de l'Ets en charge des travaux d'étanchéité**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide:

- de retenir l'entreprise TRIEVE Travaux sise à Roissard pour un montant de 24 859.75 € HT

### **N° 2013-34 réhabilitation des réseaux d'eau potable du village – convention avec l'Agence de l'Eau**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide:

- de valider l'objet et les termes de la convention n° 2013 1036 présenté par l'Agence de l'Eau et portant sur une aide financière de 61 681,00 €,
- d'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention ainsi toute pièce à caractère administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **N° 2013-35 bâtiment communal – four du Trabuëch**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide:

- de ne pas vendre le four communal situé au hameau du Trabuëch.

## **Divers**

### **Déchetterie – alimentation en eau potable**

- délibération reportée à un prochain conseil municipal

### **Canal des Corréardes – travaux d'embusement**

- délibération reportée à un prochain conseil municipal

Fin de la séance : 20h20